

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Félix Villeneuve

<https://www.cadre21.org/membres/467c19072253a40789d2e15f>

Date d'obtention : 2023-11-30 18:04:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de bien suivre les étapes du protocole et que mon rôle n'est pas de procéder à un interrogatoire avec les élèves, mais plutôt de respecter mon rôle dans l'histoire et de laisser la police poursuivre l'enquête. Je comprends également que je ne suis pas mandataire du service de police dans le cas qu'un agent se présente dans mon école et qu'il me demande d'enclencher le protocole. Je dois m'assurer de me montrer à l'écoute de la victime, comme je me dois de rester rationnel avec la personne en possession de photos, puis de suivre les étapes que j'ai à faire sans vouloir faire justice.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permettra de mieux structurer mes interventions et de mieux comprendre mon rôle ainsi que celui de la police dans ce genre de situations. Cela me permettra également de me détacher de la situation auprès des élèves concernés pour remettre cela entre les mains de la police et ainsi ne pas nuire au lien que j'ai avec mes élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention de respecter la confidentialité et de ne pas divulguer les informations qui paraîtront dans le protocole sexto (autres que les intervenants ou policiers concernés). Je m'assurerai également de ne pas questionner les élèves davantage que ce qui est demandé de remplir dans le protocole. En gros, ne pas empiéter sur le travail de la police et respecter mon rôle.